
Adresse des sans-culottes composant le conseil-général de la commune de Cosne-sur-Loire (Nièvre) qui se félicitent des travaux de la Convention notamment du décret concernant le gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes composant le conseil-général de la commune de Cosne-sur-Loire (Nièvre) qui se félicitent des travaux de la Convention notamment du décret concernant le gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 508-509;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36569_t2_0508_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

lieu qui sera désigné, le conseil nomme le citoyen Carré, officier municipal et Laurent notable, qui sont chargés de faire toutes les dispositions nécessaires pour donner à la fête le plus de solennité qu'il sera possible.

Arrête aussi que la présente délibération sera lue à la prochaine séance de la Société populaire de cette commune et qu'elle sera publiée au bat du tambour et affichée dans tous les lieux publics de cette commune, avec injonction aux citoyens de s'y informer sous les peines portées par les lois.

Arrête que copie de la présente délibération sera donnée aux commissaires ci-dessus nommés pour l'exécuter en ce qui les concerne.

L. Gauthier, Leroy, Mahon, Suteau, Carré (off. mun.); Laurent, Gaillard, Masson, Morisset (notables); Motron (maire), Moreau (procureur de la comm.), Villerois (secrét.) (1).

[20 niv. II] (2)

Le Conseil en permanence. Ce jourd'hui, en exécution de la délibération du 9 de ce mois, il a été fait hier et ce matin une décharge d'artillerie et le Conseil général s'est réuni en la maison commune sur les dix heures où se sont rendus les corps constitués, sur l'invitation qui leur avoit été faite, et sont ensuite partis pour se rendre dans la ci-devant Eglise de Ste Croix qui servoit ci-devant à l'exercice du culte catholique, pour y célébrer les victoires remportées par les armes de la République sur Toulon et les brigands de la Vendée, précédés d'un groupe de citoyennes en blanc ornées de rubans tricolores, d'un groupe d'enfants, des tambours, et de la musique accompagnés des citoyens de la commune et de celles voisines; y étant rendus a été fait lecture des lois reçues pendant le cours de cette décade, ont été ensuite prononcés différents discours analogues à la fête, qui ont été suivis de la lecture du rapport de Maximilien Robespierre, du 15 frimaire dernier, et de la réponse de la Convention nationale au manifeste des rois ligués contre la république. Ensuite la vouë a retenti des cris de *Vive la République, Vive la Montagne*.

La fête a été terminée par un repas civique dans le temple de la Raison entre tous les citoyens de la commune et de celles voisines, où étoient réunis le Conseil et les corps constitués. Ont succédé des chansons patriotiques et des danses qui ont duré jusqu'à 8 heures du soir.

A été arrêté, l'agent national provisoire de cette commune entendu, que copie de la présente délibération, ensemble celle du neuf de ce mois, seront envoyées à la Convention.

[Mêmes signatures].

3

Les sans-culottes composant le conseil-général de la commune de Cosne-sur-Loire (3) sont pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour les travaux de la Convention: ils l'en félicitent et notamment du décret concernant le gouvernement provisoire et révolutionnaire. Ne désespérez, législateurs, la sainte Montagne, di-

sent ces citoyens, que lorsque vous aurez remis au ciel, qui vous l'a confiée, la foudre exterminatrice qui réduit en poudre les tyrans, les ennemis de la liberté et de l'égalité (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cosne-sur-Loire, 27 niv. II] (3)

« Nous voilà donc sortis, Citoyens Législateurs, de cet état de léthargie où la chose publique paroisoit retenu avant votre décret du 14 frimaire; vous avez par ce décret, donné une nouvelle existence au gouvernement, vous avez créé des mouvements plus rapides et tracé à tous ceux qui sont attelés au char révolutionnaire la route que chacun d'eux doit tenir. Vous avez rapproché les administrateurs des administrés en supprimant cette autorité massive dont les opérations étoient d'autant plus lentes qu'elles étoient plus divisées, vous avez prohibé ces centralités départementales et ces congrès capricieux et dangereux où s'enfantoient les projets de fédéralisme et qui se multiplioient en raison de la perversité des traîtres.

A peine ce décret a-t-il été connu que nous avons vu nos armées redoubler de courage, s'animer de nouveau au combat, se disputer la gloire des conquêtes et repousser partout tel ennemi de la République. Le Ciel même sourit, en la protégeant, à l'organisation de ce gouvernement révolutionnaire; le froid Aquilon ménage nos guerriers et la terre abondamment ensemencée promet aux cultivateurs une ample récompense de leurs travaux.

Tels sont, Citoyens représentants, les heureux effets de la sagesse de vos vues et de la philosophie de vos principes; la raison qui toujours s'appuya sur la liberté et l'égalité, établit donc enfin son règne parmi les Français, elle leur dessille aujourd'hui les yeux et les arrache au fanatisme après leur avoir enlevé tous les signes de la féodalité qui depuis tant de siècles attestoient le despotisme le plus accablant et le plus humiliant pour l'humanité. Elle substitue au culte privilégié que n'a jamais demandé l'Etre suprême et qui fut inventé par des imposteurs désireux d'honneurs et de richesses, le culte national dont la morale aussi douce qu'elle est simple consiste à célébrer les grandes actions, à respecter et soulager l'humanité souffrante et à protéger les arts utiles à la Société.

Convaincus de la sublimité de ces principes, nous avons dans notre dernière fête civique célébré l'agriculture en couronnant ceux qui ont le plus contribué à ses progrès dans notre pays. Nous avons honoré la valcur militaire en offrant à l'estime et à la reconnaissance de nos concitoyens de braves sans-culottes de cette commune qui ne regrettoient les bras qu'ils avoient perdus en défendant la patrie que parce qu'ils ne pouvoient plus la servir, et l'indigent enfin occupant dans cette fête la place qui autrefois étoit réservée à ses oppresseurs a reçu les témoignages de fraternité et d'affection qui doivent unir tous les Républicains.

Voilà, Citoyens Législateurs, le culte que nous avons adopté, voilà celui qui doit être dans le cœur de véritables patriotes.

(1) (2) C 291, pl. 930, p. 3, 4.

(3) Nièvre.

(1) P.V., XXX, 18.

(2) Bⁱⁿ, 2 pluv.

(3) C 291, pl. 930, p. 5.

C'est à vous, citoyens représentants, que nous sommes redevables de ces traits de lumière qui honorent notre siècle, c'est à vos travaux pénibles, mais fermes et continus que les générations présentes et futures adresseront leurs remerciements et leur gratitude. Achevez donc votre ouvrage, nous vous y invitons au nom du bien public et ne désespérez la sainte Montagne que quand vous aurez remis au ciel qui vous l'a confiée la foudre qui doit exterminer tous les tyrans et les ennemis de la liberté et de l'égalité.»

FRAPPIER (*maire*), RAVOS (*off. mun.*), PINOU, AUGERE (*off. mun.*), ST SAUVEUR (*notable*)
[et 17 autres signatures].

4

D'après l'état envoyé par les administrateurs du département de police, le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, étoit au 30 nivôse de 5,137 (1).

Insertion au bulletin (2).

[Commune de Paris, 1^{er} pluv. II. Etat au 30 niv.]
(3)

Noms des prisons	Nb de détenus
Conciergerie	474
Grande-Force	614
Petite-Force	299
Sainte-Pélagie	231
Madelonnettes	191
Abbaye	134
Bicêtre	787
A la Salpêtrière	339
Chambres d'arrêt, à la Mairie	118
Maison des Fermes	27
Luxembourg	457
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	433
Irlandois, rue du Cheval vert	28
Les Picpus, Fbg St Antoine	136
Réfectoire de l'Abbaye	62
Les Angloises, rue St-Victor	120
Les Angloises, rue de Loursine	86
Les Carmes, rue de Vaugirard	198
Les Angloises, Fbg St Antoine	36
Ecossais, rue des Fossés St-Victor	80
Saint-Lazare, Fbg St-Lazare	70
Maison Mahay, rue du Chemin vert	66
Belhomme, rue Charonne, n ^o 70	105
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	46
Total général	5 137

5

Une députation de la Société populaire de Chalon-sur-Saône est admise à la barre.

«Citoyens représentants, lorsque les tyrans coalisés osent encore conserver le barbare espoir de nous vaincre et de nous ramener à l'esclavage par la misère et la pénurie des objets nécessaires à la prospérité de nos armes, il importe de leur apprendre que la France est inépuisable en ressources comme en patriotisme. Il importe de leur

apprendre que la royauté est à jamais anéantie là où les sacrifices au maintien de la république sont devenus une tâche honorable que chacun s'empresse de remplir à l'envi.

«Transportés de ce saint enthousiasme que la liberté seule peut inspirer, nous venons, au nom de la Société populaire de Chalon-sur-Saône, offrir aux mandataires du peuple le tribut de son invariable dévouement au salut de la patrie. Voici le tableau des dons civiques que nous sommes chargés de vous présenter.

«Savoir : 4 277 chemises, 339 draps, 269 aunes de toile, 95 habits d'uniforme, 21 manteaux, 8 houpelandes, 7 pantalons, 3 couvertes, 6 soutanes, 1 redingotte, 24 paires de guêtres, 26 vestes, 20 culottes, 53 paires de bas, 1 bonnet de coton, 12 paires de souliers, 9 paires de bottes, 4 fusils, 7 gibernes, 2 pistolets, 10 sacs de peau ou toile, 3 chapeaux, 7 mouchoirs, 6 linges à barbe, 2 selles et 1 bride, 1 capote, 4 cols, 3 épaulettes et contre-épaulettes en or, 1 paquet de charpie;

«Un cavalier monté et équipé;

«En assignats, une somme de 8 798 liv. 6 s.

«En numéraire, celle de 1 144 liv. 14 s.

«Nous observons à la Convention que s'il y a peu d'habits et de fusils dans les dons ci-dessus, c'est que la commune de Chalon s'est toute déshabillée et désarmée en faveur des volontaires partis pour la dernière réquisition, qui sont allés devant Lyon et Toulon.

«Treize cents marcs d'argent et plusieurs marcs d'or, provenant des communes du district, que nous venons de porter à la trésorerie nationale.

«Puisse, citoyens représentants, ce faible hommage, en acquittant une partie de notre dette envers la patrie, contribuer à la destruction des tyrans, à l'affermissement de la république une et indivisible, et à la prompte libération du genre humain tout entier.

«Qu'il nous soit permis, citoyens représentants, de profiter de notre présence au milieu de vous pour réclamer la justice que jamais on ne réclama en vain. Oubliez, oubliez nos offrandes... nous ne prétendons pas avoir raison parce que nous avons donné. Nous savons que le patriotisme est une vertu que la pauvreté possède plus souvent peut-être que les richesses, et qu'on n'achète ni avec l'or ni avec les assignats.

«Nous avons été calomniés dans votre sein; les journaux ont répété cette calomnie à la république entière. Les malveillants, qui toujours s'agitent, et qui, pour mieux séduire, changent de masque à chaque instant, les malveillants ont tenté de semer la division entre notre commune et celle d'Autun. Un déplacement de tribunal, une chute de cheval de la part du commandant de la garde nationale d'Autun, une querelle individuelle étouffée au milieu des embrassements de la fraternité presque aussitôt qu'elle a vu le jour, tels ont été les misérables prétextes dont se sont servis quelques mécontents, dont les intérêts ont été froissés dans ce changement, pour nous peindre à vos yeux, et devant nos frères les Jacobins de Paris, comme des modérés, comme des fédéralistes, nous qui, invariablement assis avec vous sur la Montagne, avons longtemps avant le 31 mai tonné contre les mandataires infidèles qui siégeaient alors au milieu de vous.

«Citoyens représentants, les sans-culottes d'Autun sont nos amis, nos frères; ils sont dignes

(1) P.V., XXX, 18.

(2) B^{tn}, 2 pluv.

(3) C 291, pl. 930, p. 6.